

Fiche sectorielle de mutualisation prévisionnel 2026

Mise à disposition des Services Techniques de la commune du Cendre
au profit de la Clermont Auvergne MétropolePatrimoine bâti

Délibération du Conseil métropolitain du 20 janvier 2017

Délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2016

Pour la Ville de Le Cendre :

Direction / Service mis à disposition :

Directeur / Chef de service :

Référénts avec Clermont-Auvergne-Métropole :

Services Techniques

M. PERRIN Ludovic

M. GERMA Julien / Mme AFONSO FERREIRA COELHO Esméralda

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement :

Directeur / Chef de service :

Référént avec la commune :

Service Patrimoine Bâti Métropolitain

email : patrimoinecommunautaire@clermontmetropole.eu

Madame Lucie LEROY-SCHMITT

Madame Lucie LEROY-SCHMITT

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien de l'entree du Cendre de la bibliothèque Hugo PRATT. Le service mis à disposition assure le nettoyage et la maintenance de 1^{er} niveau de la médiathèque (petites réparations, sauf l'électricité).

Il est entendu que la Ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2026

Activité	Masse salariale			Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Fréquence d'intervention hebdomadaire sur le site	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Entretien de la bibliothèque Hugo PRATT	0.17 ETP	6 h / Sem.	6.600 €	180 €	6 780 €
Total annuel					6 780 €

Le montant annuel prévisionnel au titre de cette mise à disposition est **six mille sept cent quatre-vingt euros (6 780 €)**.



**OU ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 Mai 2016 n°26105120/006**
**POUR LE MAIRE ET PEUCHE
Le Président de la séance,**
Jean-Paul PRESLE